**Objet : Appel à candidatures pour les titulaires de mandats devant être nommés lors de la 55e session du Conseil des droits de l’homme – postes vacants supplémentaires**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et autres organes des droits de l’homme et a l’honneur de les informer que les postes vacants supplémentaires de titulaires de mandats ci-dessous sont à pourvoir lors de la 55e session du Conseil des droits de l’homme (26 février – 5 avril 2024), suite à la démission du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable, reçue le 22 septembre 2023, et à l’établissement par le Conseil lors de sa 54e session du nouveau mandat du Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales :

**1. Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable** ([résolution 46/7 du Conseil des droits de l’homme](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2FRES%2F46%2F7&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False))[[1]](#footnote-1)

**2. Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, expert représentant les États d’Afrique** (Résolution [54/9](http://undocs.org/fr/A/HRC/RES/54/9) du Conseil des droits de l’homme)

**3. Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, expert représentant les États d’Asie et du Pacifique** (Résolution [54/9](http://undocs.org/fr/A/HRC/RES/54/9) du Conseil des droits de l’homme)

**4. Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, expert représentant les États d’Europe orientale** (Résolution [54/9](http://undocs.org/fr/A/HRC/RES/54/9) du Conseil des droits de l’homme)

**5. Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, expert représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes** (Résolution [54/9](http://undocs.org/fr/A/HRC/RES/54/9) du Conseil des droits de l’homme)

**6. Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, expert représentant les États d’Europe occidentale et autres États** (Résolution [54/9](http://undocs.org/fr/A/HRC/RES/54/9) du Conseil des droits de l’homme)

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 30 novembre 2023 à midi (heure de Genève)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire en format Word. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats, ainsi que l’appel à candidatures dans les six langues officielles des Nations Unies, sont disponibles sur la page web suivante : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/sp/nominations>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l’homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l’homme l’assurance de sa plus haute considération.

18 octobre 2023

1. La nomination du titulaire de mandat est subordonnée à la prorogation du mandat par le Conseil des droits de l’homme. [↑](#footnote-ref-1)